

TR: Question écrite relative aux éclairages nocturnes dans le cadre de la période de fin d'année

VERMEULEN Marcel

mar. 08/12/2020 12:07

À : COPPENS Nathalie <ncoppens@anderlecht.brussels>;

Cc : DASSY Chantal <cclassY@anderlecht.brussels>; PESCE Alessia <apesce@anderlecht.brussels>;

Question écrite, délai 30 jours max pour fournir la réponse à faire valider en collègue

Marcel VERMEULEN



Secrétaire communal- Gemeentesecretaris

Administration communale d'ANDERLECHT | Gemeentebestuur ANDERLECHT

place du Conseil, 1 | Raadsplein, 1

1070 Bruxelles | 1070 Brussel - www.anderlecht.be - [Disclaimer](#)

T +32 2 558 08 11

N'imprimez pas inutilement !- Druk slechts af indien nodig !

Ce message électronique reste informel et n'engage aucunement l'Administration communale. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par le Secrétaire communal ou son délégué est susceptible d'engager l'Administration communale.

Deze mail is informeel en is op geen enkele wijze bindend voor het gemeentebestuur. Alleen een brief ondertekend door de burgemeester of zijn afgevaardigde en medeondertekend door de gemeentesecretaris of zijn afgevaardigde kan bindend zijn voor het gemeentebestuur.

De : BORDONARO Giovanni <gbordonaro@anderlecht.brussels>

Envoyé : 08 December 2020 11:15

À : WILMART Guy <gwilmart@anderlecht.brussels>

Cc : VERMEULEN Marcel <mvermeulen@anderlecht.brussels>

Objet : Question écrite relative aux éclairages nocturnes dans le cadre de la période de fin d'année

Question écrite relative aux éclairages nocturnes dans le cadre de la période de fin d'année

Monsieur l'échevin,

J'aurai voulu connaître le coût budgétaire octroyé pour les jeux de lumière mis en place dans le cadre des périodes de fin d'année.

Avez-vous reçu des plaintes de riverains qui seraient potentiellement gênés par ses éclairages? Combien sont-ils?

Je vous remercie pour votre réponse.

Giovanni Bordonaro
Chef de groupe PTB*PVDA
0472 88 31 48

Giovanni BORDONARO



Conseiller communal- Gemeenteraadslid

Administration communale d'ANDERLECHT | Gemeentebestuur ANDERLECHT

1070 Bruxelles | 1070 Brussel - www.anderlecht.be - [Disclaimer](#)

T

N'imprimez pas inutilement !- Druk slechts af indien nodig !

Ce message électronique reste informel et n'engage aucunement l'Administration communale. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par le Secrétaire communal ou son délégué est susceptible d'engager l'Administration communale.

Deze mail is informeel en is op geen enkele wijze bindend voor het gemeentebestuur. Alleen een brief ondertekend door de burgemeester of zijn afgevaardigde en medeondertekend door de gemeentesecretaris of zijn afgevaardigde kan bindend zijn voor het gemeentebestuur.



ANDERLECHT

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 17 décembre 2020

Monsieur G. BORDONARO
Conseiller communal
Rue Henri Caron, 45
1070 BRUXELLES

Objet: Votre question écrite relative aux éclairages nocturnes dans le cadre de la période de fin d'année

Monsieur le Conseiller,

Nous avons bien reçu votre mail ayant pour objectif d'obtenir davantage d'informations sur les illuminations de fin d'année sur la place du Conseil et de la Vaillance.

Un budget de 93.323,00€ a été utilisé pour mettre en place ce projet d'illuminations qui durera pendant près de 40 jours.

Nous n'avons actuellement reçu aucune plainte à ce sujet. Au contraire, au vu des réactions sur les réseaux sociaux, les habitants anderlechtois semblent ravis de ce projet d'illuminations qui permet d'égayer notre maison communale ainsi que le centre historique et ce, à défaut de pouvoir organiser notre traditionnel marché de Noël.

Par ailleurs, nous avons pris le soin d'informer par courrier, chaque habitant/commerce de la place de la Vaillance étant susceptible d'avoir des illuminations sur leur façade. Concernant, la place du Conseil, aucune illumination ne se dirige en direction des façades et les lumières ne dérangent donc pas les habitants de la place.

Nous avons également décidé, afin de respecter les mesures gouvernementales du couvre-feu imposées, de raccourcir la durée d'illuminations en soirée. Ainsi, les illuminations de la place de la Vaillance (et de la place de la Résistance) se terminent à 22h. Le clocher, lui, reste illuminé jusqu'à 00h30. La façade de la maison communale reste illuminée jusqu'à 23h.

Au-delà de ces heures, un éclairage d'ambiance blanc fixe remplace les illuminations festives afin de maintenir l'espace public un minimum éclairé et y garantir la sécurité, mais également pour permettre d'illuminer les monuments (collégiale et façade de la maison communale) déjà quotidiennement éclairés la nuit en temps normal.

Recevez, Monsieur le Conseiller, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevin des « Événements »,

G. WILMART.